



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-182

Abrogeant le Règlement no 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-182 modifiant le règlement n° 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local.

QUE l'objet de ce règlement est d'abroger le Règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 18^e jour du mois de novembre 2021.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier